

La cheffe du
Département de la
santé et de l'action
sociale

Av. des Casernes 2
BAP
1014 Lausanne

COPIE

Office fédéral pour l'approvisionnement
économique du pays
Madame Monika Schäublin
Secrétariat produits thérapeutiques
Bernastrasse 28
3003 Berne

Réf. : 678272 / MGN/psr

Lausanne, le 26 septembre 2019

Adaptation de l'annexe de l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain - procédure de consultation

Madame,

Par lettre du 5 août 2019, le département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal l'adaptation de l'annexe de l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain. Je vous communique la détermination du Conseil d'Etat.

L'adaptation de la liste des médicaments soumis à une notification obligatoire afin d'assurer un approvisionnement adéquat du pays est bienvenue. Il est à souligner qu'il est essentiel que cette liste soit révisée fréquemment afin de pouvoir l'adapter au plus près de la réalité des besoins des hôpitaux et des autres prestataires de soins.

Dans ce contexte, je propose d'ajouter les molécules suivantes à l'annexe de l'ordonnance citée en objet: noradrénaline, dobutamine, midazolam injectable et naloxone.

En vous remerciant de votre attention à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

La cheffe du département


Rebecca Ruiz

Copie

- Office cantonal des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne